AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0212
FR0014007ND6-FS0155

20 février 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

HAFFNER ENERGY

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 16 février 2026, complété notamment par un courrier reçu le 20 février 2026, le concert composé des sociétés Haffner Participation[1] et Eurefi[2] a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 28 janvier 2026, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société HAFFNER ENERGY et détenir, de concert, à cette date, 27 279 340 actions HAFFNER ENERGY représentant 50 844 940 droits de vote, soit 31,15% du capital et 42,61% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Haffner Participation	18 999 000	21,70	36 823 000	30,86
Eurefi	8 280 340	9,46	14 021 940	11,75
Total concert	**27 279 340**	**31,15**	**50 844 940**	**42,61**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote HAFFNER ENERGY suite à la conversion d'océanes HAFFNER ENERGY[4].

Le concert composé des sociétés Haffner Participation[1] et Eurefi[2] a précisé détenir, au 19 février 2026, 27 279 340 actions HAFFNER ENERGY représentant 50 844 940 droits de vote, soit 26,09% du capital et 37,28% des droits de vote de cette société[5], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Haffner Participation	18 999 000	18,17	36 823 000	27,00
Eurefi	8 280 340	7,92	14 021 940	10,28
Total concert	**27 279 340**	**26,09**	**50 844 940**	**37,28**

———

[1] Société par actions simplifiée (sise 2 bis rue de la Meule Percée, 44199 Treillières) contrôlée par MM. Marc et Philippe Haffner.
[2] Société anonyme (Centre Jean Monnet, 54810 Longlaville) contrôlée par M. Xavier Dethier.
[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 87 572 613 actions représentant 119 313 062 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué de la société HAFFNER ENERGY du 2 février 2026.
[5] Sur la base d'un capital composé, au 19 février 2026, de 104 572 611 actions représentant 136 373 061 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.